

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Présents : 10  
Votants : 12

L'an deux mil onze le seize novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno CAFFIN, Maire.

Etaient présents : MM. CAFFIN, CHALHOU, VANDEPUTTE, BECHENNEC, LEJEUNE, MALIGE, WESTELYNCK, MME LEROY, EMERY, DURAND,

Pouvoirs : Monsieur CABY a donné pouvoir à Monsieur CAFFIN  
Monsieur BINET a donné pouvoir à Monsieur VANDEPUTE

Absents : Monsieur VAZEILLE, Madame GAUDRY, Madame CUVELIER

Secrétaire : Monsieur VANDEPUTTE

#### **TAXE D'AMENAGEMENT : FIXATION DU TAUX**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la réforme de la fiscalité qui sera appliquée au 1<sup>er</sup> mars 2012, les communes doivent avant le 30 novembre 2011 fixer le taux de la taxe d'aménagement qui va se substituer à la TLE, la taxe locale d'équipement. Si les communes ne délibèrent pas avant cette date, le taux sera fixé arbitrairement à 1% entraînant ainsi une perte pour les finances communales dans la mesure où la TLE est à 5% à Brueil-en-Vexin.

Afin de ne pas pénaliser les finances communales, il est donc proposé au Conseil Municipal de fixer le taux de la Taxe d'aménagement à 5% sur l'ensemble du territoire de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le taux de la taxe d'aménagement de Brueil-en-Vexin à 5 %

Fait à Brueil-en-Vexin, le 16 novembre 2011

Bruno CAFFIN  
Le Maire



Certifié exécutoire

Publié le : 24/11/2011  
Notifié le :



↳ Fisc.